



**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# “Personne ne pourra être sûr d’échapper aux orages”

Après plusieurs jours de chaleur inhabituelle pour une fin mai, la Belgique s’apprête à vivre un week-end sous haute surveillance.

**A**près plusieurs journées très chaudes, la situation météo va devenir plus instable à partir de vendredi après-midi. En cause: l’arrivée d’air froid en altitude au-dessus d’une masse d’air toujours très chaude en surface.

“Là, on commence à avoir des conditions plus favorables pour des orages parfois assez violents. On va conserver de l’air très chaud au sol, avec peut-être encore 31 degrés à Uccle et jusqu’à 33 ou 34 degrés en Campine, mais de l’air beaucoup plus froid va arriver vers 5 à 7 kilomètres d’altitude. Ce contraste thermique favorise fortement l’instabilité”, explique Pascal Mormal, météorologue à l’IRM.

Le risque concernera une grande partie du pays entre vendredi après-midi et la nuit de samedi à dimanche. “L’extrême nord sera peut-être un peu plus préservé, mais globalement, tout le pays est concerné par le risque orageux”, précise-t-il.

La difficulté reste toute-

ment où les orages frapperont. “Certains foyers orageux seront relativement stationnaires. On peut donc avoir des cumuls très importants sur une commune, alors qu’à dix kilomètres de là, il ne tombe quasiment rien”, souligne Pascal Mormal.

Au-delà des orages, cette fin mai marque déjà les statistiques climatologiques belges. “L’épisode n’a peut-être pas été extrême au niveau des températures ab-

solues, mais il a été remarquable par sa durée.”

**La difficulté reste de prévoir précisément où les orages frapperont.**

Dès dimanche, l’air deviendra toutefois plus respirable, avec des températures autour de 23 ou 24 degrés. La semaine prochaine s’annonce ensuite plus fraîche et plus humide, sous influence océanique, avant un retour de la chaleur qui pourrait s’amorcer après le 10 juin.

Thibaut Van Hoof



■ Après ces fortes chaleurs, les premiers orages se sont manifestés ce mercredi en fin de journée à Bertrix. © IMAGE

# Animal laissé dans la voiture : une amende XXL

## BIEN-ÊTRE ANIMAL

Dans la nouvelle mouture du Code wallon du bien-être animal, il est prévu une amende pouvant aller jusqu'à un million d'euros !

**M**algré les avertissements liés à la chaleur, certains propriétaires laissent leurs animaux de compagnie – des chiens, la plupart du temps – dans leur voiture, le temps de faire quelques courses.

Or même en laissant la fenêtre ouverte, l'habitacle peut très vite se transformer en fournaise.

En plein soleil, la température peut monter à 46° en moins de 20 minutes, si la température extérieure,

mesurée à l'ombre, est de 30°. À ce niveau, l'animal peut entrer en hyperthermie et décéder en quelques minutes.

Outre la douleur de perdre son animal de compagnie, peut s'ajouter celle du portefeuille. En Wallonie, le *"maintien d'animaux dans des conditions susceptibles de mettre leur vie en péril"* est actuellement classé en catégorie 3 dans le Code du

bien-être animal en Wallonie. Ce qui peut entraîner huit jours à six mois de prison et une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 €.

Dans la nouvelle mouture du Code, l'infraction passera en catégorie 2, avec *"un emprisonnement de huit jours à trois ans et une amende pouvant atteindre 1 000 000 €."*

Dans les faits, ce sont davantage les professionnels

du secteur qui seront concernés par cette amende, moins le citoyen lambda qui écoperait d'amendes plus clémentes.

Notons que, légalement, on n'a pas le droit de casser la vitre d'une voiture de son propre chef. Mieux vaut au préalable appeler les secours qui, en cas d'extrême nécessité, donnera l'autorisation de briser la vitre.

Y. N.

# La famille Rosier s'oppose au nom du futur lotissement, en hommage à Alfred Rosier

FRASNES

La famille estime que sa mémoire doit être honorée dans son village, Moustier, au plus près de son héritage industriel.

**D**e prime abord, l'initiative communale d'attribuer au futur lotissement (48 habitations) de la ZACC Belle-Eau à Frasnes-lez-Buissenal le nom d'Alfred Rosier apparaît fort louable. C'est en soi une magnifique reconnaissance de l'empreinte indélébile laissée par cette personnalité de premier plan, notamment à Moustier.

C'est en effet dans ce village que cet ancien bourgmestre et sénateur (1856-1929) a posé les fondations, en 1890, d'un empire: l'usine Rosier. Son unité de fabrication d'engrais s'érige aujourd'hui comme un leader international, exportant sa production dans une pléthore de pays. Si Moustier est connu à travers le monde, elle le doit en partie à Alfred Rosier.

## ■ "Un non-sens à Frasnes-lez-Buissenal, plutôt qu'à Moustier"

Lors du conseil communal de Frasnes, mardi soir, un début de controverse s'est fait jour quand les élus du MR et du PS ont vivement déploré la méthode employée par la ma-

jeorité pour donner au futur clos résidentiel le nom d'Alfred Rosier. "Le choix a été établi sans réelle information préalable ni concertation, une partie de la famille ayant découvert le projet via la presse. C'est un non-sens de privilégier Frasnes-lez-Buissenal alors que l'industriel a marqué l'histoire de Moustier", avait-on pu entendre dans les rangs de l'opposition.

## ■ "Une partie de la famille ayant découvert le projet via la presse"

Depuis, la polémique enfle, les descendants de M. Rosier mettant même leur veto à la dénomination du nouveau quartier, à l'arrière de l'ancien Cash Bataard. Par le biais d'un communiqué, la famille rappelle que "l'histoire d'Alfred Rosier est pleinement associée au village de Moustier. Il est donc normal que ce village soit retenu pour honorer sa mémoire [...]. Ce lieu de la ZACC Belle-Eau n'est pas du tout en lien avec Alfred Rosier, comme cela a été dit par le MR et le PS lors de débats

réduits au minimum, ce que la famille déplore. Un vote à l'arraché a été exigé par la majorité en total mépris de notre demande de postposer la décision pour que l'hommage puisse se faire à Moustier à l'endroit le plus opportun: la rue du Berceau."

## ■ "La rue du Berceau, la voirie idéale pour lui rendre hommage"

Quentin Rosier, de la SA Rosier & Fils, affirme avoir eu un échange téléphonique ce mercredi soir avec le bourgmestre de Frasnes, Jacques Dupire. Ce dernier lui aurait confirmé que la décision ne serait pas mo-

difiée, "alors qu'elle ne respecte en rien la volonté de la famille de rendre comme il se doit hommage à Alfred Rosier, à l'usine qu'il a fondé et aux différents directeurs qui ont réussi à garder ce fleuron de l'industrie locale portant toujours, et ce depuis plus de 145 ans, le nom Rosier."

La famille de l'industriel et ancien politicien verrait d'un bon œil le choix d'un endroit hautement symbolique, à savoir la rue du Berceau située tout près de l'usine Rosier. "C'est la voirie la plus adaptée car elle passe notamment par l'ancien domicile d'Alfred Rosier (actuellement démolit) qui se trou-

vait au cœur de l'entreprise. Elle traverse par ailleurs le calvaire Pluvillage - propriété à 50% de l'usine et à 50% de la famille - qui mériterait d'être mieux mis en valeur vu son caractère exceptionnel. C'est aussi la rue que les ouvriers empruntaient et empruntent toujours pour accéder au site de production [...]."

"Nous espérons que via notre communiqué de presse, les instances concernées reverront leur position en tenant compte de la demande de la famille, ce qui est à notre sens la moindre des choses", précise Quentin Rosier.

## ■ La chaussée Alfred Rosier: un projet avorté

Ce n'est pas la première fois qu'un hommage à l'ancien bourgmestre de Moustier est évoqué. Il y a quelques mois, l'arrière-petit-fils du fondateur des Engrais Rosier, Patrice Rosier, avait défendu le projet de rebaptiser la rue Chaussée à Moustier en chaussée Alfred Rosier. "Mais ce projet a été classé sans suite sachant qu'aucune concertation citoyenne n'a eu lieu, ce qui a rendu les riverains inquiets des démarches administratives et autres à effectuer", affirme Quentin Rosier, à la tête d'une agence d'assurances à Frasnes.



■ Les travaux ont débuté au sein de la ZACC Belle-Eau. © EDA

Pierre-Laurent Cuvelier

# Un clocher flambant neuf pour l'église Saint-Martin : Le dossier avait été lancé voilà 25 ans

## CHIÈVRES

Telle la cerise sur un gâteau, la flèche de l'église Saint-Martin a retrouvé sa place en haut du clocher.

**O**ntense activité ce jeudi au pied de l'église Saint-Martin de Chièvres pour le levage de la flèche, un événement marquant dans le chantier de restauration du clocher. Affichant 12 m de haut pour une masse de 10 tonnes, la structure a été hissée avec le concours de la firme Megamax et sa grue de 250 tonnes. Une opération, spectaculaire et périlleuse, qui permettra à l'église de retrouver prochainement sa physionomie d'antan, une silhouette reconnaissable à des kilomètres à la ronde.

### ■ Bénédiction

Plusieurs dizaines d'habitants et les élèves de l'école Saint-Joseph avaient répondu présents à l'invitation de la Commune de Chièvres pour participer à l'événement. Après les discours d'usage du père André Luczak, de la bourgmestre Zoë Delhaye et du

d'Ath Xavier Nys.

Avant le levage et l'installation de la flèche, la bourgmestre et le père André, harnachés et sécurisés, ont été invités à prendre place de la hauteur pour replacer le coq au sommet de la flèche. Une opération amplement réussie et saluée par les applaudissements des spectateurs.

L'opération de levage pouvait alors débuter. Une opération rondement menée puisqu'en quelques minutes, la flèche posée à la cime du clocher. La fin du chantier va néanmoins demander encore plusieurs heures de travail aux équi-

pes sur place afin d'arrimer définitivement la structure. Quelques jours de patience seront donc encore nécessaires avant de retrouver l'église débarrassée de ses échafaudages.

### ■ Dossier compliqué

Initié début des années 2000, le dossier aura nécessité près de 25 ans pour aboutir et redonner une seconde jeunesse à ce monument classé des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Un projet d'envergure porté par la Ville avec l'aide de la Région Wallonne.

Estimé à la base à quelque trois millions d'euros, le projet a bénéficié d'un subvention de 1,8 million €; une aide sans laquelle la cité des Aviateurs n'aurait pu envisager une telle rénovation, un projet englobant

l'ensemble de l'édifice, de la restauration de sa stabilité à celle des charpentes et de la couverture.

En juillet 2024, le piteux état du clocher inquiétait, sa suppression étant même évoquée. L'option était toutefois écartée par l'Awap, l'agence wallonne en charge de la sauvegarde du patrimoine, qui prônait une nouvelle charpente à l'identique. Grâce à une subvention complémentaire salvatrice, le chantier a finalement pu reprendre, mais faisant grimper la facture totale à près de 4 millions €.

### ■ Savoir-faire

Si l'on ne peut que se féliciter de l'issue du projet, cette réussite est avant tout le fruit d'une longue aventure humaine, politique et entrepreneuriale.

Il est notamment l'aboutissement du travail mené par les mandataires politiques chiévrais successifs. Alertés d'année en année par les responsables de la paroisse quant aux dégradations de l'édifice, ces acteurs politiques locaux ont apporté leur pierre à l'édifice en menant à bien un dossier des plus complexes.

**Le projet a bénéficié d'un subvention de 1,8 million €**

Sur le terrain, l'intransigeance de l'Awap a elle aussi contribué à la réussite. Sous la houlette de l'architecte Xavier Nita (bureau montois Adem), les différents corps de métiers ont quant à eux fourni un travail d'exception. Parmi les artisans, l'entreprise de Thibault Lebrun, en charge de la nouvelle charpente du clocher, a réalisé un chef-d'œuvre d'ajustage, tandis que l'entreprise XL Toiture a fait merveille dans l'étanchéité et l'ardoisage des 1500 m<sup>2</sup> de couverture.



ier échevin Claude Demarez, retraçant à la fois l'histoire de l'édifice et l'histoire du projet, le doyen principal Théophile Kisalu, entouré de plusieurs membres du clergé, a procédé à la cérémonie de bénédiction du coq. Un message de Mgr Frédéric Rossignol, évêque de Tournai, retenu en d'autres lieux, a par ailleurs été lu par le curé



■ L'église Saint-Martin a retrouvé sa flèche lors d'une installation rondement menée. © EDA

Ténacité et savoir-faire patrimonial permettent ainsi à l'église Saint-Martin d'envisager sereinement l'avenir que ce soit au niveau culturel, touristique ou culturel.

Quant au coq, il a enfin retrouvé sa place. Il peut désormais à nouveau veiller sur les Chièvroises et Chièvrois.

**Stephane Bonge**



## Travaux attendus sur la N27 : le chantier promis par le ministre Desquesnes démarre le 22 juin

Attendus depuis plus de dix ans, les travaux de réfection de la N27 à Arquennes débuteront le 22 juin pour une durée estimée à une semaine. Circulation alternée, accès parfois compliqués et déviations sont annoncés, l'échevin des travaux Nicolas Dujardin nous en explique les détails.

ARNAUD DUJARDIN

Cela fait plus d'une décennie que les automobilistes réclament une réfection de la N27 à Arquennes. Entre les nids-de-poule, les ornières et les réparations de fortune, l'état de la chaussée est régulièrement dénoncé par les usagers et les riverains. Une pétition avait même été remise en 2023 à l'ancien ministre wallon de la Mobilité et des Infrastructures, Philippe Henry (Ecolo), sans réel effet concret à l'époque.

En mars dernier, le nouveau ministre wallon en charge, François Desquesnes (Les Engagés), avait toutefois promis dans nos colonnes le lancement de travaux avant la fin de l'été 2026. Une promesse désormais concrétisée. L'échevin des Travaux et de la Mobilité de Senneffe, Nicolas Dujardin (L.B), annonce le début du chantier dès le 22 juin.

Le Service public de Wallonie (SPW) procédera à la rénovation de plusieurs portions de la N27 sur le territoire communal. « Nous avons plaidé de manière répétée pour que la N27 fasse l'objet d'une intervention

prioritaire. Aujourd'hui, ce chantier devient réalité et permettra d'améliorer concrètement le quotidien des usagers », souligne Nicolas Dujardin.

### DEUX TRONÇONS CONCERNÉS

Les travaux viseront deux zones distinctes : entre la limite avec la commune de Nivelles et la borne kilométrique 16.600, à hauteur de l'entreprise Herion, ainsi qu'entre le pont du Warchais et le carrefour de la rue de l'Équipée. Deux tronçons retenus en fonction de leur état de dégradation et du budget actuellement disponible à la Région wallonne. Le tronçon intermédiaire reste, lui, à l'étude pour une intervention ultérieure. « La N27 a été particulièrement sollicitée ces derniers mois, en raison des déviations liées aux travaux autoroutiers. Il était urgent d'intervenir pour éviter une dégradation encore plus importante », ajoute l'échevin.

Le chantier doit durer sept jours, jusqu'au 28 juin, sous réserve des conditions météorologiques. On évoque principalement un raclage de la chaussée



Des portions de routes en mauvais état depuis longtemps. © D.C.

et la pose d'un nouveau revêtement afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

### CIRCULATION ALTERNÉE

Durant le chantier, la circulation sera maintenue dans le sens Nivelles vers Manage, avec un système alterné sur les bandes de circulation. Les entreprises et les habitations resteront accessibles, sauf lors des journées consacrées à la pose du tarmac.

Le carrefour entre la N27, la rue de Chèvremont et l'avenue de Petit-Roeulx restera accessible, même si des ralentissements importants sont attendus. En revanche, le carrefour situé à hauteur de la rue de Bon Conseil sera fermé pendant toute la durée du chantier, nous explique l'échevin des Travaux.

Des restrictions plus importantes sont prévues lors de l'asphaltage. Selon le planning



« Nous avons plaidé de manière répétée pour que la N27 fasse l'objet d'une intervention prioritaire. »

Nicolas Dujardin

communiqué actuellement, les habitations et établissements situés du côté impair seront inaccessibles le 25 juin entre environ 7h et 17h.

Le lendemain, le 26 juin, ce sera au tour du côté pair. Les riverains et les entreprises concer-

nées sont invitées à anticiper leurs déplacements, livraisons et stationnements. Les travaux de marquage seront réalisés durant le week-end des 27 et 28 juin afin de limiter la durée globale du chantier.

Plusieurs déviations seront mises en place, avec une orientation privilégiée vers les axes autoroutiers, notamment en direction de Nivelles. Un échange est également prévu avec les plateformes de navigation pour intégrer ces itinéraires.

Enfin, un dossier complet sera disponible sur le site internet dès le 1er juin. Un toutes-boîtes sera aussi distribué aux riverains et les informations seront relayées régulièrement via les canaux communaux. « Ces travaux sont indispensables et ce type de chantier génère des désagréments, chacun devra donc faire preuve de patience et anticiper », conclut Nicolas Dujardin. ■

# Bouchons monstres sur l'E42 : il faudra attendre ce vendredi 15h30 pour un retour à la normale



Des bouteilles d'eau © Nathan Waroquier

La protection civile et la zone Hainaut-Centre ont distribué des bouteilles d'eau aux automobilistes coincés dans d'importants bouchons sur l'E42, à hauteur de La Louvière, après l'accident d'un camion survenu la veille. Le plan communal d'urgence a été mis en pré-alerte.

**Laurine Hanquet**

**L**a situation est devenue particulièrement compliquée ce jeudi sur l'E42, à hauteur de La Louvière. Sous de fortes chaleurs, plusieurs kilomètres

de bouchons se sont formés après qu'un poids lourd a perdu 400 litres de carburant ce mercredi aux alentours de 16h. Face aux difficultés rencontrées par les automobilistes bloqués dans le trafic, la zone de secours Hainaut-Centre et la protection civile ont distribué de l'eau sur place.

« La protection civile et la zone de secours Hainaut-Centre sont mobilisées et distribuent des bouteilles d'eau », explique Jacques Gobert (PS), bourgmestre de La Louvière. La Ville a également mis à disposition un stock d'eau « pour alimenter les automobilistes qui sont bloqués dans les bouchons ». Même si le plan d'urgence communal n'a pas été déclenché, les autorités sont restées vigilantes. « Il est en pré-alerte, c'est-à-dire que si la situation se dégradait, on est prêts à le déclencher »,

Wallonie devraient encore se poursuivre durant la nuit, même jusqu'à ce vendredi matin. « En raison des fortes chaleurs, certains travaux ne peuvent pas être réalisés sous le soleil au niveau de l'asphalte. Ils doivent attendre que les températures baissent », précise la porte-parole.

Sur l'E42/A15, à hauteur de Manage, les réparations nécessaires pour libérer la troisième voie de circulation et la bande d'arrêt d'urgence en direction de Liège sont en effet planifiées ce vendredi 29 mai. Les voies devraient être totalement libérées dans la foulée, ce vendredi à 15h30.

Ce jeudi, les équipes ont pu procéder à un microrabotage sur deux bandes de circulation, qui ont été rétablies dans la soirée. 2 voies sur 3 restaient donc accessibles.

L'intervention à mener sur la

nous précisait dans l'après-midi encore le bourgmestre, lui-même bloqué dans les embouteillages. Les difficultés de circulation sont liées à l'accident d'un camion survenu la veille sur l'autoroute. « Visiblement, ils n'ont toujours pas terminé le nettoyage de l'autoroute et le passage s'est réduit de trois à une seule bande de circulation entre Le Rœulx et la sortie La Louvière ».

Laetitia Quenon, responsable de la communication et de la planification d'urgence, confirme l'ampleur des perturbations. « Toutes les personnes entre l'échangeur, désormais fermé, et le pont de Garocentre ont reçu de l'eau », indique-t-elle.

### **DES EMBOUTEILLAGES JUSQU'À 5KM**

Les travaux et opérations de nettoyage de la voirie entrepris par le Service public de

troisième voie de circulation ainsi que sur la bande d'arrêt d'urgence doit par contre être menée plus en profondeur. Elle est planifiée ce vendredi 29 mai, de 7h à 15h30, ce qui permettra de réinstaurer sur l'autoroute des conditions habituelles de circulation. D'ici là, une déviation est mise en place via l'E19/A7 et Nivelles sud pour prendre l'autoroute E19/A7 vers Mons puis l'E420/A54 vers l'E42/A15 (échangeur de Thiméon).

Au plus fort de la situation, les embouteillages atteignaient entre quatre et cinq kilomètres. Les automobilistes ont également dû composer avec des modifications de déviation. « La déviation annoncée via Nivelles Sud n'est plus valable. Il faut désormais passer par Nivelles Nord pour reprendre ensuite la A7 et la A54 », ajoute Laetitia Quenon. ■

# L'église de Saint-Vaast rouvrira fin juin après trois ans de fermeture

Fermée depuis trois ans à la suite de la chute d'une corniche en plâtre, l'église de Saint-Vaast accueillera à nouveau les fidèles et les habitants du village d'ici la fin du mois de juin.

LAURINE HANQUET

**B**onne nouvelle pour les habitants de Saint-Vaast : l'église du village, fermée depuis trois ans pour des raisons de sécurité, rouvrira ses portes au public d'ici la fin du mois de juin. Une date désormais confirmée après une rencontre entre les responsables du dossier et les architectes en charge du chantier.

Classée comme patrimoine remarquable par la Région wallonne, l'église romane datant du 12<sup>ème</sup> siècle avait dû être fermée après l'effondrement d'une corniche en plâtre à l'intérieur du bâtiment. Depuis, les célébrations religieuses ne pouvaient plus y être organisées. « Cette réouverture, c'est génial pour nous parce que ça fait trois ans qu'on n'est plus rentré dans l'église avec le Saint-Vaast et la Sainte Vierge », confie Jérôme Vecchio, président et chef des marguilliers de la Fabrique d'Église. « Nous sommes très heureux de cette réouverture. D'une part parce que les célébrations vont pouvoir reprendre et d'autre part parce



Jérôme Vecchio, président de la fabrique d'église, s'en réjouit © D. Claes/DR

ration nécessitera l'intervention d'artisans spécialisés dans les techniques médiévales. « Ce sont des travaux très spécifiques. Il faut des compagnons spécialisés dans les charpentes du Moyen Âge, travailler du chêne, parfois quasiment à la main », précise-t-il.

## PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS D'EUROS

Si l'église pourra bientôt rouvrir, d'importants travaux devront encore être réalisés dans les prochaines années. Deux chantiers majeurs sont déjà identifiés : la restauration de la charpente et celle de la tour du clocher. La sablière en chêne supportant les cloches

présente en effet des signes de faiblesse. Les cloches resteront donc silencieuses tant que les réparations nécessaires n'auront pas été effectuées.

Le coût total des futurs travaux pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros, voire approcher les deux millions d'euros selon les premières estimations. Le financement sera partagé entre l'Agence wallonne du patrimoine (Awap) et la Ville de La Louvière.

Une cérémonie de réouverture devrait également être organisée au mois de juin. « Tout le monde sera le bienvenu, que l'on soit catholique ou non », conclut Jérôme Vecchio. ■

que nous n'avons pas abandonné ce monument exceptionnel », souligne-t-il.

Les travaux de sécurisation ont permis d'enlever les éléments de plafonnage présentant un risque. Un bâchage du faux plafond sera également réalisé afin d'éviter toute chute de matériau avant la réouverture au public.

### **UNE CHARPENTE DU 16ÈME SIÈCLE LAISSÉE APPARENTE**

L'un des aspects les plus remarquables de cette rénovation concerne la charpente historique de l'édifice. Les architectes ont décidé de laisser apparente cette structure datant du 16ème siècle. « Dans la région, je ne connais pas d'autre église où la charpente est visible comme ça. Cela apporte vraiment un cachet particulier », explique-t-il encore. Certaines parties de cette charpente ancienne ont toutefois été endommagées par l'humidité et les insectes. Leur restau-

# Un week-end sous de violents orages : « Ils seront forts et parfois intenses »

Notre météorologue Luc Trullemans met en garde pour cette fin de semaine : « C'est bientôt fini avec le soleil et la forte chaleur... mais attention aux orages ce week-end ! »

**GUILAUME PAVONCELLI**

**B**rutal retour à la réalité. Après près d'une semaine sous un soleil de plomb et des températures dignes de l'été, la Belgique va connaître un sérieux coup de froid, en perdant pratiquement 20 degrés en quelques heures. Mais avant la chute des températures, ce sont les orages qui vont nous inquiéter ce week-end. Ainsi, Luc Trullemans annonce à Sudinfo que le changement s'amorcera dès ce vendredi. Un puissant anticy-

clone restera bien installé sur l'Europe centrale, maintenant un flux d'air tropical très chaud sur notre pays. Résultat : une ambiance de plus en plus lourde, avec des températures qui grimperont entre 27 et 33 degrés selon les régions. Localement, les 35 degrés pourraient même être approchés en Campine et dans les grandes villes. Sur le littoral, l'atmosphère restera plus respirable grâce aux brises marines, avec des valeurs limitées entre 20 et 23 degrés. Et cette chaleur ne sera pas sans conséquence. Dès l'après-

midi et en soirée, un risque d'orages de chaleur isolés fera son apparition, principalement du côté de la Campine.

**La semaine prochaine, les prévisions s'annoncent bien plus automnales qu'estivales**

La nuit suivante pourrait encore être agitée, avec des averses orageuses parfois abondantes sur une partie du centre du pays et de la Wallo-

nie.

Le plus gros épisode orageux est toutefois attendu ce **samedi**. Après quelques pluies matinales possibles, l'atmosphère restera particulièrement lourde et instable.

## **DANGER CE SAMEDI**

Les températures resteront élevées, jusqu'à 29 ou 30 degrés localement. En fin d'après-midi, en soirée et durant la nuit, de nouveaux orages « parfois forts à localement intenses » sont annoncés, surtout dans l'intérieur du pays. Puis, changement radical. Dès dimanche, un air océanique beaucoup plus frais commencera à envahir nos régions. Les températures retomberont entre 17 et 23 degrés sous un ciel souvent gris

et humide.

Concernant la semaine prochaine, les prévisions s'annoncent bien plus automnales qu'estivales. Mardi, une nouvelle perturbation traversera la Belgique avec du vent et des pluies parfois soutenues. Les rafales pourraient atteindre 65 km/h et les températures ne dépasseront plus 16 à 21 degrés.

## **JUSQU'AU 10 JUIN**

Et la fraîcheur devrait encore s'accroître mercredi et jeudi. Les maximales pourraient même redescendre entre 14 et 19 degrés seulement, sous un temps instable, venteux et humide. Selon les dernières projections, aucune amélioration durable ne semble se dessiner avant le 10 juin. ■

# Indexation des salaires plafonnée : voici ce que cela va changer pour de nombreux Belges



Le Premier ministre, Bart De Wever, n'a pas apprécié un retard qui a coûté cher à son gouvernement. © SI

C'est la fin d'une longue bataille parlementaire : la loi-programme, qui contient l'indexation plafonnée, a enfin été votée à la Chambre, avec plus de deux mois de retard sur le calendrier initial. Voici ceux qui seront parmi les premiers à être touchés...



DIDIER SWYSEN

Journaliste

**U**ne indexation plafonnée, qu'est-ce que ça veut dire ? Le gouvernement veut limiter à deux reprises d'ici 2029 (en 2026 ou 2027, selon les cas et en 2028) l'indexation automa-

année. La mesure ne concernerait que la première de ces indexations s'il y en avait plusieurs sur l'année (idem en 2028).

## ET SI VOUS TRAVAILLEZ DANS LE PRIVÉ ?

Si vous travaillez dans le privé, le principe est le même... Sauf que l'indexation n'arrive qu'une fois

cette **indexation plafonnée** ? Notre pays compte environ 4,3 millions de travailleurs, dont 40 à 50 % gagnent plus de 4.000 € brut par mois. Entre 1,7 million et un peu plus de 2 millions de travailleurs ressentiront la mesure. Sur les 2,7 millions de pensionnés que compte la Belgique, moins d'un sur deux

dexés une fois par an, en janvier. Pour eux, l'indexation plafonnée interviendra en janvier 2027, puis en janvier 2028.

## INDICE PIVOT DÉPASSÉ EN JUIN

Le Bureau du Plan prévoit le prochain dépassement de l'indice pivot en juin. La rumeur avait couru que cela

porté de plusieurs semaines suite au renvoi d'amendements de l'opposition au Conseil d'État, ce qui a exaspéré la majorité (la cheffe de groupe des Engagés, Aurore Tourneur, estimait la perte à 9 millions d'euros par mois). Puis, ce sont les partenaires sociaux, syndicats et patronat, qui ont proposé une alternati-

tique des salaires, des pensions et des allocations. Concrètement, les salaires jusqu'à 4.000 € brut seraient indexés normalement, rien ne changerait pour eux. Idem pour les pensions ne dépassant pas 2.000 € brut. C'est au-delà de ces montants que cela se gâterait. Si vous touchez 2.000 € de pension, votre indexation sera de 40 €. Même montant si votre pension est de 3.000 € (vous perdrez 20 € d'indexation), de 4.000 € (vous perdrez 40 €).

Si vous êtes fonctionnaire et que vous avez un salaire de 4.000 € brut, vous toucherez vos 80 € d'indexation. Au-delà de ce salaire, ce sera toujours 80 €. Rappelons que, pour les fonctionnaires, les pensionnés et les allocataires sociaux, l'indexation est de 2 % dès le dépassement de l'indice-pivot, ce qui peut intervenir plusieurs fois sur une

par an pour un grand nombre de Belges. Imaginons que l'inflation soit alors de 2 % et que vous gagniez 6.000 € brut. Vous recevrez 2 % d'indexation jus-

---

### Certains travailleurs vont être très rapidement concernés par l'indexation plafonnée

qu'à 4.000 € (les fameux 80 €), puis plus rien. Si l'inflation atteint 3 %, vous recevrez alors 120 € dans notre exemple, soit 3 % jusqu'à 4.000 €. Le reste de votre salaire, soit 2.000 des 6.000 € de notre exemple, sera indexé de 1 %; ce qui vous donnera encore 20 € d'augmentation. Au total, vous recevrez donc 140 €, soit 40 € de moins qu'avec une indexation classique de 3 % sur 6.000 €.

**Qui sera concerné par**

toucher une pension brute supérieure à 2.000 € par mois. Là, un peu plus d'1,2 million de personnes, devraient être concernées.

**Quand serez-vous concerné ?** Cela dépend quand tombe l'indexation automatique de votre salaire. L'indexation plafonnée entrera en vigueur en juin ou en juillet. Certains secteurs appliquent leur indexation annuelle en juillet, comme le secteur de la chimie, de la métallurgie ou du nettoyage (en janvier et en juillet pour ce dernier secteur). Les travailleurs de ces secteurs compteront donc parmi les premiers concernés. Dans la construction, il y a une adaptation tous les trimestres. Là aussi, cela pourrait aller vite. Par contre, de très nombreux Belges (les employés dépendant de la Commission paritaire 200, les secteurs de l'Horeca, du transport et des assurances) sont in-

aurait pu être le cas en mai, ce qui n'aurait pas du tout arrangé le gouvernement (course contre-la-

---

### Le vote a finalement eu lieu après de très longues semaines de report et des discussions animées jusqu'au sein de la coalition Arizona

montre pour faire entrer la loi en vigueur immédiatement; elle doit d'abord être publiée au Moniteur). Un dépassement en juin, ça signifie une indexation en septembre, date de la première des deux indexations limitées pour les fonctionnaires, les pensionnés et les allocataires sociaux.

**Pourquoi l'alternative des partenaires sociaux n'a-t-elle pas été retenue par le gouvernement ?** Le vote de la loi-programme a été re-

ve (répercuter plus graduellement dans l'index l'évolution des prix du gaz et de l'électricité en annualisant les fluctuations des prix énergétiques) qui n'a pas convaincu le gouvernement (surtout Vooruit) car elle aurait rapporté moins que le projet initial de l'Arizona. Sauf que les calculs ont été revus et promettaient un rendement supérieur au texte du gouvernement, mais cela n'a pas convaincu Bart de Wever du bien-fondé de l'alternative (chaque retard réduit le gain pour le budget). Partenaire de la majorité, le CD&V a insisté, sans menacer de ne pas voter le texte. Puis, c'est Anders (ex-Open VLD), dans l'opposition, qui a obtenu le renvoi du texte pour une deuxième lecture en commission des Affaires sociales, ce qui a encore retardé le vote d'une semaine, jusqu'à ce jeudi 28 mai. ■

**LE SOIR**

# Comment la loi-programme va impacter votre pouvoir d'achat

La loi-programme – un fourre-tout où l'on retrouve l'indexation plafonnée, des hausses et baisses d'accises sur l'énergie ou encore un alourdissement de la fiscalité des droits d'auteur – devrait être votée dans la nuit de jeudi à vendredi. L'objectif est surtout budgétaire et les Belges le sentiront passer.

AMANDINE CLOOT  
BENOÎT JULY  
MARGOT VERMEYLEN

Cette fois, cela devrait être la bonne. Après une naissance compliquée au sein de la majorité, des mois d'allers-retours entre la Chambre et le Conseil d'Etat, des échanges opposition-Arizona interminables et parfois peu glorieux dans l'hémicycle et par médias interposés : la loi-programme sera – on ose à peine l'écrire – votée à la Chambre jeudi tard en soirée ou dans les premières heures de la journée de vendredi.

L'opposition nous le promet, les blocages, c'est basta. Au PS, par exemple de préciser : « Un report de plus ne changera rien, le gouvernement s'entête et votera cette loi, il choisit de faire payer les citoyens, il devra en assumer les conséquences. »

C'est que le texte en question – qui regroupe un ensemble divers et varié de mesures, chère au projet de la majorité, mais sans lien particulier les unes avec les autres, si ce n'est, souvent, celui de renflouer les caisses (vides) de l'Etat – impactera bel et bien le portefeuille des Belges.

## 1 Un (double) saut partiel d'index pour les salariés et les pensionnés

Avec sa loi-programme, l'Arizona touche à la sacro-sainte indexation des salaires – qui fait évoluer les rémunérations des salariés au regard de l'évolution du coût de la vie. C'est la mesure qui a fait couler le plus d'encre, s'attirant les foudres de l'opposition, des syndicats, et même du patronat, lui aussi mis à contribution. Pas question pourtant, cette fois, d'un

saut d'index « classique », mais bien d'un plafonnement qui s'appliquera une première fois à partir de cette année et, si tout se passe comme prévu, une seconde fois à partir de 2028. Pas question non plus d'empêcher l'évolution des salaires de l'ensemble des travailleurs : seules les rémunérations considérées comme « élevées » par le gouvernement seront impactées.

Une partie des salariés devrait donc déjà sentir passer le désormais fameux « centenindex » sur leur fiche de paie de juin. Suivront notamment les fonctionnaires en septembre et une grosse partie des employés en janvier.

Et en euros en moins dans votre portemonnaie, cela donne quoi ? Si votre salaire est inférieur à 4.000 euros brut, vous n'êtes pas concernés ; votre rémunération sera indexée selon les règles habituelles. Par contre, si votre brut dépasse 4.000 euros pour un temps plein, il ne sera pas indexé au-delà de cette limite.

Un exemple vaut mieux que mille explications : si votre salaire doit être indexé de 2 % et que vous gagnez 5.000 euros brut par mois, votre rémunération brute n'augmentera pas de 100 euros, mais bien de 80 euros avec l'indexation « en centimes » de l'Arizona. Au plus le salaire est élevé, au plus le manque à gagner gonfle, et sera accentué avec le temps.

Pour les personnes travaillant à mi-temps, le « centenindex » s'applique au-delà de 2.000 euros brut, car il est proratisé au temps de travail. Les employeurs sont, eux aussi, mis à contribution, car ils devront verser la moitié de ce qu'ils économisent grâce au saut partiel d'index au Trésor public.

Enfin, les allocataires sociaux – pensionnés inclus – sont également visés.

Ici, le plafond s'applique à 2.000 euros brut, selon le même principe. Et la douloureuse se fera sentir une première fois en septembre prochain.

## 2 Une hausse et une baisse des accises sur l'énergie

Deuxième mesure qui a fait parler d'elle : la hausse des accises sur le gaz et le mazout – une obligation européenne. Ici, le principal suspense concernait le timing de l'entrée en vigueur : vu les prix de l'énergie partis à la hausse en raison du conflit en Iran, la mesure prévue initialement au 1<sup>er</sup> avril, a été décalée au 1<sup>er</sup> août par l'Arizona elle-même. En théorie, son entrée en vigueur pourrait donc encore être postposée si l'exécutif le décidait.

Pour rappel, le texte prévoit que les accises sur le mazout passent d'un montant indexé de 17,3 euros/1.000 litres à 23 euros, puis augmentent encore d'un euro par an jusqu'en 2029. Pour le gaz, les accises doivent passer de 8,72 euros/MWh à 10,31 euros en 2026, puis 11,39 euros en 2027, 12,47 euros en 2028 et 13,60 euros en 2029 – sachant que la consommation moyenne annuelle d'un ménage belge est de 17 MWh.

Dans le même temps, la loi-programme introduit une baisse des accises sur l'électricité – une *tax shift* pour accélérer la décarbonation – qui doivent passer de 50,33 euros/MWh à 46 euros cette année ; 43 euros en 2027 ; 40 euros en 2028 et 38 euros en 2029. Un ménage moyen consomme 3,5 MWh par an.

Dans les faits, la baisse des accises sur l'électricité ne compensera toutefois pas complètement la hausse de celles sur le gaz – sauf pour les clients bénéficiant du tarif social qui, eux, seront gagnants.

Une augmentation des accises sur les carburants est aussi dans les cartons. Son entrée en vigueur est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

## 3 Un doublement de la taxe d'embarquement dans les avions

Du simple au double : la taxe d'embarquement dans un avion au départ d'un aéroport belge passera de cinq à dix euros, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Tous les vols seront concernés, quelle qu'en soit la

**Le vote de la loi-programme avait été l'objet de nombreux blocages de la part de l'opposition.** © BELGA

distance, la pénalisation des vols courts (moins de 500 kilomètres) ayant disparu (une légère surtaxe de 0,5 euro leur sera cependant appliquée à partir de 2028, et d'un euro à partir de 2029).

Glissons cependant que cette taxe est en principe appelée à évoluer, en raison du courroux de la Wallonie, soucieuse de préserver les intérêts de l'aéroport de Charleroi (et de Ryanair). Sous la menace d'une procédure en conflit d'intérêts brandie par le ministre-président wallon, Adrien Dolimont (MR), le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA), s'est engagé à remettre le dossier sur la table dès juillet.

## 4 Une réduction de l'avantage sur les droits d'auteur

Les droits d'auteur sont une rémunération pour un travail créatif original, qui doit exister sous une forme concrète, comme une photo, un logo, un texte, ou un dessin. Ils ne sont taxés qu'à hauteur de 15 %, un taux bien plus faible que ceux qui s'appliquent, par exemple, au revenu des indépendants en personne physique, qui peuvent monter jusqu'à 50 %. A ce taux d'imposition déjà réduit, des frais forfaitaires pouvaient, jusqu'à présent, encore être déduits, le faisant tomber à 7,5 % jusqu'à 20.100 euros de revenus, et 11,25 % jusqu'à 40.190 euros.

La loi-programme supprime cette réduction, et ce dès 2026, sauf pour les travailleurs des arts. Pour les autres professions concernées (programmeurs IT, journalistes, avocats, etc.), tous les droits d'auteur seront désormais taxés à hauteur de 15 %, indifféremment du montant total facturé. Les personnes facturant sous ces paliers seront donc proportionnellement plus impactées que celles facturant des très grandes sommes en droits d'auteur.

Si, comme la plupart des indépendants, vous facturez environ 10.000 euros par an sous ce régime, vous perdrez environ 750 euros sur l'année. Si vous facturez 30.000 euros, vous perdrez environ 1.900 euros.

# consommation L'inflation s'installe au-dessus de 4 %, le « centenindex » débarque

DOMINIQUE BERNS

L'inflation est restée pratiquement stable en mai, à 4,08 %, contre 4,01 % en avril, selon Statbel, l'office statistique fédéral belge. Le mois passé, le rythme de hausse des prix à la consommation, encore inférieur à 2 % durant les premiers mois de l'année, avait bondi au-delà de 4 %, principalement en raison de la hausse du coût de l'énergie.

Hors produits énergétiques et produits alimentaires non transformés, plus volatils, l'inflation dite « sous-jacente » s'était également accélérée en avril, à 3,55 %, alors qu'elle évoluait, au cours des mois précédents, nettement en dessous de 3 %. Elle atteint 3,59 % en mai.

L'indexation automatique des salaires – selon des modalités cependant très différentes selon les secteurs (plus précisément : selon les commissions paritaires) – et des allocations sociales est basée sur un troisième indice des prix : « l'indice santé », qui exclut du panier du consommateur les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants (à l'exception du LPG). En mai, l'inflation évaluée sur base de cet indice, a atteint 3,48 %, contre 3,38 % en avril.

Pour les fonctionnaires et allocataires sociaux, notamment les retraités, l'adaptation à la hausse des prix à la consommation est effectuée par saut de 2 %. Elle intervient trois mois après le dépassement par l'indice santé lissé sur les quatre derniers mois d'un seuil nommé indice pivot. Cet indice pivot n'a pas été dépassé en mai. Il le sera en toute probabilité en juin, conformément aux prévisions du Bureau fédéral du Plan dévoilées au début du mois.

Les prestations sociales et les salaires des fonctionnaires devraient donc être

indexés de 2 % en septembre... mais pas pour tous les bénéficiaires (lire par ailleurs).

## Harmonisation européenne en préparation

Rappelons que patrons et syndicats – opposés, pour des raisons diverses, à ce plafonnement de l'indexation à deux reprises sur la législature : une première fois à partir de juin, et une seconde fois à partir de janvier 2028 – ont déposé, conjointement, une réforme alternative du mécanisme d'indexation. Selon deux grandes modalités. D'une part, la prise en compte, dans le calcul de l'inflation, de l'ensemble des contrats d'approvisionnement d'énergie, et non des seuls nouveaux contrats. D'autre part, le lissage des prix de l'énergie sur douze mois. Cette proposition des interlocuteurs sociaux a été rejetée par le gouvernement fédéral.

Nos confrères du *Standaard* pointaient cependant, ce jeudi, le côté un peu surréaliste de la situation, puisque Statbel prépare une réforme des modalités

du calcul de l'inflation dans un souci d'harmonisation européenne, qui prévoit justement, comme le proposent syndicats et patrons, de prendre en compte l'ensemble des contrats d'énergie et devrait être appliquée à partir de janvier prochain.

En revanche, Statbel ne propose pas de lisser sur douze mois les prix de l'énergie. Pour une bonne raison statistique : l'indice doit mesurer le plus précisément possible la hausse des prix à la consommation au mois par mois, ce que le lissage des prix de l'énergie ne permet pas. Rien, cependant, n'aurait empêché le gouvernement de prévoir ce lissage dans le cadre de l'indexation automatique, qui n'existe pas ou plus chez la grande majorité de nos partenaires européens.

Précisons encore que, selon le Bureau du Plan, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, devrait rester élevée cette année et frôler les 4,6 % en janvier 2027, avant de se replier et rejoindre un niveau légèrement supérieur à 2,2 % à la fin de 2027.

## Et comment l'inflation touchera (un peu) les « épaules les plus larges »

Les mesures du texte fourre-tout impacteront donc votre pouvoir d'achat, mais la loi-programme mettra également à contribution les « épaules les plus larges », une définition cependant sujette à interprétation. En durcissant notamment deux règles fiscales – permettant aux PME de distribuer des dividendes

ou de liquider leur société en payant moins d'impôts par rapport au taux standard de 30 % – qui encourageaient la création de « sociétés de management », impliquant un manque à gagner certain pour le Trésor. En doublant aussi la taxe annuelle sur les comptes-titres (qui permettent de conserver, de vendre et

d'acheter des actions, des obligations, etc.) dépassant un million d'euros en moyenne (de 0,15 à 0,30 %). Ou en augmentant la taxe annuelle sur les opérations d'assurance, inchangée depuis 1980, qui passe de 9,25 % à 9,6 %. A noter : si ce sont bien les assureurs qui s'acquitteront de cette taxe, ils

pourraient la répercuter ensuite en partie sur leurs clients. La loi-programme mettra également à contribution les « épaules les plus larges » en gonflant la taxe bancaire. Même rengaine ici, la mesure pourrait avoir un impact tarifaire sur les produits à destination des particuliers. A.C., M.V.N

# Nouveau décret-programme sur l'école : les syndicats dénoncent une provocation

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles présente un nouveau décret-programme sur l'école, suscitant la vive réaction des syndicats au cœur d'un conflit social persistant dans l'enseignement.

ERIC BURGRAFF

Une provocation... Les syndicats de l'enseignement n'ont pas d'autre mot à la bouche pour qualifier la séance de concertation à laquelle le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les a conviés... mardi prochain. Au menu : un nouvel avant-projet de décret-programme « portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'enseignement supérieur, à l'enseignement obligatoire, à l'enfance et à la recherche scientifique ». Un de plus... Après le « décret-programme un », voté en décembre 2015, après le « décret-programme deux » qui est au cœur de la colère actuelle, voici donc le numéro trois. Comme les deux premiers, il doit mettre en œuvre les mesures décidées lors de la confection du budget 2026 à l'automne prochain. Cette ultime épreuve – plus modeste que ses grandes sœurs – corrige certaines mesures précédentes

de la charge au supérieur sera réajustée; elle ne sera augmentée que d'une seule période. Le tout ne pouvant conduire à une rémunération inférieure. » Environ 1.800 professeurs sont concernés.

Pas de quoi satisfaire les syndicats. « On va régler un problème technique pour les gens nommés, mais les temporaires, eux, seront touchés et devront, ou bien prêter 23 heures, ou bien perdre du salaire. Le gouvernement est vraiment déconnecté de la réalité », s'empare Adrien Rosman, secrétaire communautaire du Setca-Sel. « Solliciter une concertation sur ce texte en plein conflit social, au lendemain ou à la veille d'un vote sur l'avant-projet de décret contesté massivement dans la rue, c'est vraiment de la provocation. »

## La responsabilité du chaos

A la CGSP-Enseignement, son collègue Luc Toussaint emploie le même ton : « Le gouvernement cherche à accélérer



*Le gouvernement cherche à accélérer les choses, pour aller plus vite au vote. (...) Il n'a fait aucun geste vers nous, aucun début de dialogue*

**Luc Toussaint**  
Président communautaire à la CGSP-Enseignement

”



les choses, pour aller plus vite au vote. Depuis que le mouvement de colère s'est généralisé vers le 10 mai, il n'a fait aucun geste vers nous, aucun début de dialogue. Et il n'a manifestement pas l'intention de le faire. » En front commun, les syndicats soulignent une fois encore que « le chaos actuel dans les écoles relève entièrement de la seule responsabilité du gouvernement ».

Et Adrien Rosman d'ajouter : « Si le gouvernement pense que le calme reviendra après les votes prévus la semaine prochaine, il se leurre. Pour nous l'année est terminée, le chaos se poursuivra. Soit la majorité vote dans

**La colère gronde dans l'enseignement, la grève rythme cette fin d'année scolaire.** © PIERRE-YVES THIENPONT.

le déshonneur, soit elle peut encore revenir à la raison... »

De son côté la ministre Valérie Glatigny (MR) commente : « Cet ajustement montre que les efforts qu'on fait actuellement permettent bien d'atteindre notre objectif budgétaire, à savoir de stabiliser le déficit, pour ne plus rembourser des millions en intérêts et pouvoir réinvestir rapidement dans l'enseignement. »

et en ajuste d'autres en raison des retards des travaux parlementaires.

### **Des ajustements techniques contestés**

Exemple ? L'entrée en vigueur de la réforme des bâtiments scolaires – prévue pour juin 2026 – est reportée au 30 octobre prochain. Passons les détails, mais ce rabiote temporel permettra de subventionner des projets supplémentaires sur base du plan d'investissement exceptionnel, validé sous l'ancienne législature et sur base du programme prioritaire des travaux. Le même avant-projet rectifie la manière d'investir dans l'équipement numérique des écoles. Mais, surtout, il vient corriger une anomalie liée à l'extension de 20 à 22 heures de la charge horaire des enseignants du secondaire supérieur. Le gouvernement s'est en effet rendu compte que des professeurs allaient devoir prêter... 23 heures. Dans les commentaires du projet de décret, le gouvernement explique : « Un membre du personnel nommé aujourd'hui à raison de 19 heures sur 20 au degré supérieur et de 2 heures sur 22 au degré inférieur verrait, en vertu de l'application de la nouvelle charge, son volume horaire porté à 23 périodes. Dans une telle situation, l'augmenta-

# Protection des zones de captage d'eau : le gouvernement wallon fixe le cap

La mise en œuvre de la réduction de l'usage des pesticides dans des zones de captage d'eau s'échelonne entre 2028 et 2032.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

C'est une avancée dans ce dossier politiquement ultrasensible qui cristallise les tensions entre impératifs environnementaux et défense du monde agricole. Le gouvernement wallon a validé ce jeudi une trajectoire visant à réduire l'usage des pesticides aux alentours des zones de captage d'eau. Il s'est accordé sur le périmètre des restrictions. Elles s'appliqueront aux zones dites « de prévention rapprochée » (2A) – périmètre autour du point de captage dans lequel une pollution de l'eau met moins de 24 heures pour atteindre la prise d'eau – et aux zones de prévention éloignées (2B) – correspondant à un temps de transfert de 50 jours – lorsqu'elles sont situées dans un contexte géologique karstique (formations calcaires qui se sont fissurées).

## Qualité médiocre

Autre point d'accord : le calendrier. Les restrictions seront mises en place progressivement à partir de 2028 et ce jusqu'en 2032. Pour les modalités concrètes de mise en œuvre par contre, rien n'est fixé. Des groupes de travail vont se réunir pour plancher sur les dispositifs d'accompagnement et les mécanismes de compensation financière pour les agriculteurs, le phasage... Ces négociations associeront « étroitement les organisations agricoles, afin de garantir des solutions réalistes, soutenables et adaptées aux réalités de terrain », souligne le cabinet d'Yves Coppieters, ministre wallon de l'Environnement et de la Santé (Les Engagés). A noter que dans le communiqué, le gouvernement wallon se garde bien d'utiliser le mot « interdiction ».

Tout le monde le reconnaît, il est

temps d'agir. La qualité des masses d'eaux souterraines wallonnes est médiocre, une partie importante d'entre elles étant polluées par des nitrates et/ou des pesticides utilisés par les agriculteurs. Cette présence nécessite des traitements très coûteux dans les installations de production d'eau potable ou l'abandon pur et simple de certains captages. Sur les 600 zones de captage d'eau potable, 90 se rapprochent dangereusement des valeurs limites fixées par l'Europe en matière de pesticides ou de nitrates.

L'interdiction de l'épandage de pesticides à proximité de ces zones sensibles est un vieux dossier sur lequel aucun

gouvernement n'a jamais réussi à avancer, vu l'impact économique de la mesure pour les agriculteurs. En début de législature, Yves Coppieters espérait pouvoir avancer rapidement. Fin novembre, il annonçait même publiquement le dépôt d'un projet d'arrêté sur la table du conseil des ministres, avant de se faire recaler sèchement par le partenaire MR, remonté contre une mesure jugée insuffisamment concertée avec le monde agricole. Depuis lors, des nombreuses discussions ont eu lieu avec le secteur sans que le dossier ait beaucoup avancé. Sur fond de tensions entre Anne-Catherine Dalq, ministre MR de l'Agriculture et Yves Coppieters,

il a fallu que le ministre-président Adrien Dolimont (MR) s'implique personnellement pour que le dossier bouge.

## Des réactions partagées

Benoît Haag, secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture, se félicite qu'« un cap ait été fixé » par le gouvernement. « On va maintenant pouvoir travailler pour trouver des solutions pragmatiques qui permettront à la fois aux producteurs d'eau d'atteindre leurs objectifs et aux agriculteurs de pérenniser leur capital. On doit trouver des solutions qui englobent toutes les dimensions, y compris la rentabilité des exploitations agricoles. On ne peut pas faire peser toute la charge sur les seuls agriculteurs. »

Les associations environnementales se disent, elles, partagées. « C'est très bien qu'Yves Coppieters ait enfin un mandat clair du gouvernement sur cette question », estime Agathe Defourny, responsable politique chez Canopea. « Mais rien n'est fait. On est reparti pour une phase de concertation avec les syndicats agricoles alors que cela fait déjà six mois que des réunions ont lieu avec eux et ce dans une opacité totale. Les associations environnementales ne sont pas invitées à y participer, ce qui n'est pas normal. »

Elle craint que les délais très lointains annoncés pour aboutir (2028-2032) n'entraînent un enlisement des discussions. « Il y aura des élections en 2029. Quelle sera l'attitude du prochain gouvernement ? » Elle estime enfin qu'il y a une forme de naïveté à vouloir absolument obtenir l'aval des syndicats agricoles. « Cela fait 20 ans qu'on parle de ce problème. Les agriculteurs ont été sensibilisés au problème, ont obtenu de l'accompagnement et des aides pour modifier leurs pratiques. A un moment donné, il est normal que le politique prenne ses responsabilités et tranche. »

**A Modave se trouve l'un des plus grands captages souterrains de Belgique.**

© DOMINIQUE DUCHESNES.



**La Libre** BELGIQUE

# Malades de longue durée : les mutualités et l'Inami vont harmoniser leurs contrôles

---

■ Une première rencontre est prévue ce lundi 1<sup>er</sup> juin. L'enjeu : établir des lignes directrices communes pour l'évaluation de l'incapacité de travail et ainsi réduire les écarts constatés.

---

C'est la conséquence directe des polémiques entourant le suivi des malades de longue durée par les mutualités. Une première rencontre va avoir lieu ce lundi 1<sup>er</sup> juin entre des représentants des médecins-inspecteurs de l'Inami (Institut national d'assurance maladie-invalidité) et ceux des médecins-conseils des mutualités dans le but d'harmoniser la manière dont les uns et les autres contrôlent les personnes en incapacité de travail.

*“C'est une première prise de contact pour établir une méthodologie de travail”, précise Xavier Brenez, le directeur général des Mutualités libres. Selon lui, il devrait être possible d'établir d'ici à la fin de l'été des lignes directrices communes sur l'évaluation médicale de l'incapacité de travail. “Je pense qu'on peut aller assez vite. Nous l'avons déjà fait entre organismes assureurs. On va maintenant un pas plus loin en intégrant les médecins de l'Inami.”*

Avec la variabilité de l'évaluation médicale, ce n'est pas le diagnostic qui est différent, mais l'appréciation selon laquelle la personne est capable de retravailler ou non.

L'incapacité de travail est initialement établie par le médecin (généraliste ou spécialiste) du malade. Après la période de salaire garanti (un mois pour le salarié, deux semaines pour l'ouvrier), la personne perçoit une indemnité versée par sa mutualité, mais payée par l'assurance maladie-invalidité (l'Inami).

Le médecin-conseil de la mutualité vérifie la conformité des certificats médicaux d'incapacité. Il doit aussi évaluer les éventuelles capacités de travail restantes du malade lors de consultations prévues aux 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> mois de l'incapacité. Il peut confirmer l'incapacité, y mettre fin, autoriser une reprise du travail à temps partiel ou prévoir un trajet de retour au travail.

#### L'entrée en invalidité

Après un an d'incapacité, le malade tombe en invalidité. Ce sont ces "invalides" que l'on appelle les malades de longue durée. Ils étaient 576 000 en 2025 rien que dans le secteur privé. L'entrée en invalidité est accordée par l'Inami (via son conseil médical de l'invalidité) sur la base du rapport du médecin-conseil.

L'Inami, dans ses attributions, doit aussi vérifier le bon usage de l'argent public mis à disposition de l'assurance maladie-invalidité. C'est ici qu'intervient le médecin-inspecteur. Il va en quelque sorte contrôler le travail du médecin-conseil et peut retoquer ses décisions.

Plusieurs contrôles thématiques récents (des contrôles ciblés sur des catégories spécifiques de malades) ont conduit les médecins-inspecteurs à mettre fin à environ 25 % des incapacités de travail établies par les médecins-conseils. Ce qui a valu aux mutualités d'être accusées de laxisme par une partie de la classe politique.

#### La variabilité de l'évaluation médicale

Pour leur défense, les mutuelles font valoir que les contrôles thématiques ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble des malades de longue durée ou que la situation des personnes contrôlées a pu évoluer. Devant le Parlement, le 11 mai, Xavier Brenez insistait aussi sur la variabilité de l'évaluation médicale, selon laquelle deux médecins évaluant un même cas peuvent aboutir à des constats différents. Ce n'est pas le diagnostic médical qui est différent, mais l'appréciation selon laquelle, sur la base de ce diagnostic, la personne est capable de retravailler ou non.

Si certaines situations sont évidentes (le maçon qui s'est cassé le bras), d'autres le sont moins, en particulier lorsqu'il est question de troubles psychiques. *"Cette variabilité est une difficulté que l'on trouve dans les soins curatifs, il n'y a pas de raison qu'on ne la retrouve pas dans l'évaluation médicale"*, dit M. Brenez à *La Libre*.

Lors de la commission parlementaire du 11 mai, les mutualités et l'Inami s'étaient en-

tendus sur la nécessité de mieux comprendre cette variabilité et, surtout, de la réduire en édictant des lignes directrices communes aux médecins-conseils et aux médecins-inspecteurs permettant d'uniformiser l'évaluation de l'incapacité de travail.

#### Dialogue entre médecins

C'est ce travail-là qui va commencer ce 1<sup>er</sup> juin en confrontant les avis des médecins – ce qu'on appelle le *peer review* (évaluation par les pairs). *"Bien que la variabilité soit un concept inhérent aux questions de santé, les écarts importants constatés (plus ou moins 25 %) lors des résultats de contrôles thématiques questionnent, commente l'Inami. En réponse à ces écarts de variabilité, des concertations entre l'Inami et les mutualités au travers de peer review seront en effet organisées dans le courant du mois de juin pour identifier les axes d'amélioration et renforcer la qualité et l'harmonisation des évaluations."*

Un dialogue entre médecins des mutualités et de l'Inami existe déjà, notamment dans le cadre des contrôles thématiques, selon une approche empirique. Le *peer review* reposera sur une approche plus théorique.

*"On n'arrivera jamais à faire disparaître la variabilité. Le but, c'est de la réduire en édictant des référentiels communs, conclut le directeur général des Mutualités libres. Mais j'ai la conviction qu'on devra aussi adapter la législation afin de préciser le concept d'incapacité, dont la définition est aujourd'hui dépassée."*

Antoine Clevers

Entendus le 11 mai,  
au Parlement,  
les mutualités  
et l'Inami  
affirmaient vouloir  
uniformiser  
l'évaluation  
de l'incapacité  
de travail.

# “Les médecins des mutuelles ne sont ni méchants ni gentils, ils sont là pour être justes et appliquer la loi”

**C**ela fait 12-13 ans que je fais ce métier. S'il y a bien quelque chose qui a explosé ces dernières années, ce sont les burn-out, le surmenage”, raconte Julien Distexhe, médecin-conseil aux Mutualités libres. En 2025, près de 40% des 576 000 malades de longue durée (hors fonctionnaires) souffraient de troubles mentaux.

Les médecins-conseils – et, par ricochet, les mutuelles qui les emploient – sont dans le viseur d'une partie des responsables politiques pour leur présumé laxisme dans l'évaluation de l'incapacité de travail des malades de longue durée, dont les indemnités pèsent lourd sur les finances publiques (près de 10 milliards d'euros).

Le Dr Distexhe insiste: “Nous prenons nos décisions de manière totalement indépendante.” La mutuelle ne peut aucunement intervenir, assure-t-il. “On a un statut spécial reconnu par la loi qui nous protège. Je n'ai jamais eu de pression, et même si j'en avais, je pourrais les repousser.”

## Le grand méchant loup

“Les gens ne connaissent pas notre métier, poursuit-il. Ils croient qu'on ne se base sur rien pour donner des avis. Ils voient quelqu'un dans la rue qui semble en forme et se disent qu'il pourrait travailler.

Mais ce n'est pas comme cela que ça marche. On évalue des situations complexes, dans leur globalité. On a affaire à des humains qu'il faut pouvoir comprendre.”

“Le burn-out, par exemple, ça n'arrive pas du jour au lendemain. J'essaie de comprendre pourquoi, un jour, la personne a dû aller voir son médecin parce

que ça n'allait plus. J'essaie d'avoir une vision globale. Est-ce qu'elle fait encore ses courses, a des enfants, voit des amis, est-ce qu'elle prend des médicaments ou voit un psychologue...? Je demande aussi de décrire ce qui n'irait pas si elle devait travailler.”

“Peut-être que certains malades exagèrent un peu. Ils ont sans doute peur que leur dossier ne passe pas. Je peux comprendre. Mais, en consultation, des gens qui sont fatigués ou anxieux, ça se voit. La personne est nerveuse, elle perd ses mots, elle passe du coq à l'âne, elle ne sait pas se concentrer... On note tout cela dans la consultation. Pour jouer la comédie, il faut être très fort. Et puis, on s'appuie aussi sur des éléments objectifs, comme les examens médicaux effectués précédemment. On ne croit pas les gens sur parole.”

Les personnes en incapacité de travail ont, elles, tendance à voir leur médecin-conseil “comme le grand méchant loup”. “Elles se demandent ce qu'el-

les vont devenir si on leur dit non. Elles sont évaluées, jugées, comme devant un tribunal. Je n'aime pas dire que les médecins-conseils sont méchants ou gentils. Ils sont là pour être justes et appliquer la loi. Mais je reste humain dans l'application de la loi.”

## Une législation trop floue

La difficulté, selon Julien Distexhe, c'est que cette loi, justement, elle est floue et s'appuie sur des notions obsolètes. Une personne est dite en incapacité lorsqu'elle “perd 66% de sa capacité de gain, c'est-à-dire la capacité à pouvoir générer un salaire”, décrit-il. Ces 66% ne sont pas mathématiques. Il s'agit de voir si une personne peut retirer un salaire et vivre décemment malgré sa pathologie.”

Or “entre médecins, on peut ne pas être d'accord sur la perte des deux tiers ou sur ce que le malade pourrait faire après six mois de formation. Dans la loi, c'est blanc ou noir. La réalité du terrain est plus complexe. Il y a beaucoup de zones grises. Que fait-on quand les perspectives de travail sont limitées parce que les gens n'ont pas de diplôme, pas de formation, qu'ils ne parlent pas bien français, qu'ils ne savent même pas lire et écrire...?”

“Vous savez, termine le médecin-conseil, les gens ne demandent pas à être en incapacité de travail. Les indemnités de la mutuelle permettent de survivre, pas de vivre... D'ailleurs, beaucoup de gens reprennent le travail en étant encore malades. Des malades qui travaillent à temps partiel parce qu'ils ne s'en sortent pas sur le plan financier, j'en vois beaucoup. Mais ceux-là, on n'en parle jamais.”

A. C.

*“Beaucoup de malades reprennent le travail parce qu'ils ne s'en sortent pas financièrement. Ceux-là, on n'en parle jamais.”*



**Julien Distexhe**  
Médecin-conseil  
aux Mutualités libres

# Les maladies cardiovasculaires sont 57 % plus fréquentes dans les quartiers précarisés

■ C'est ce qui ressort de l'ASCVD Heatmap, première cartographie de ce type.

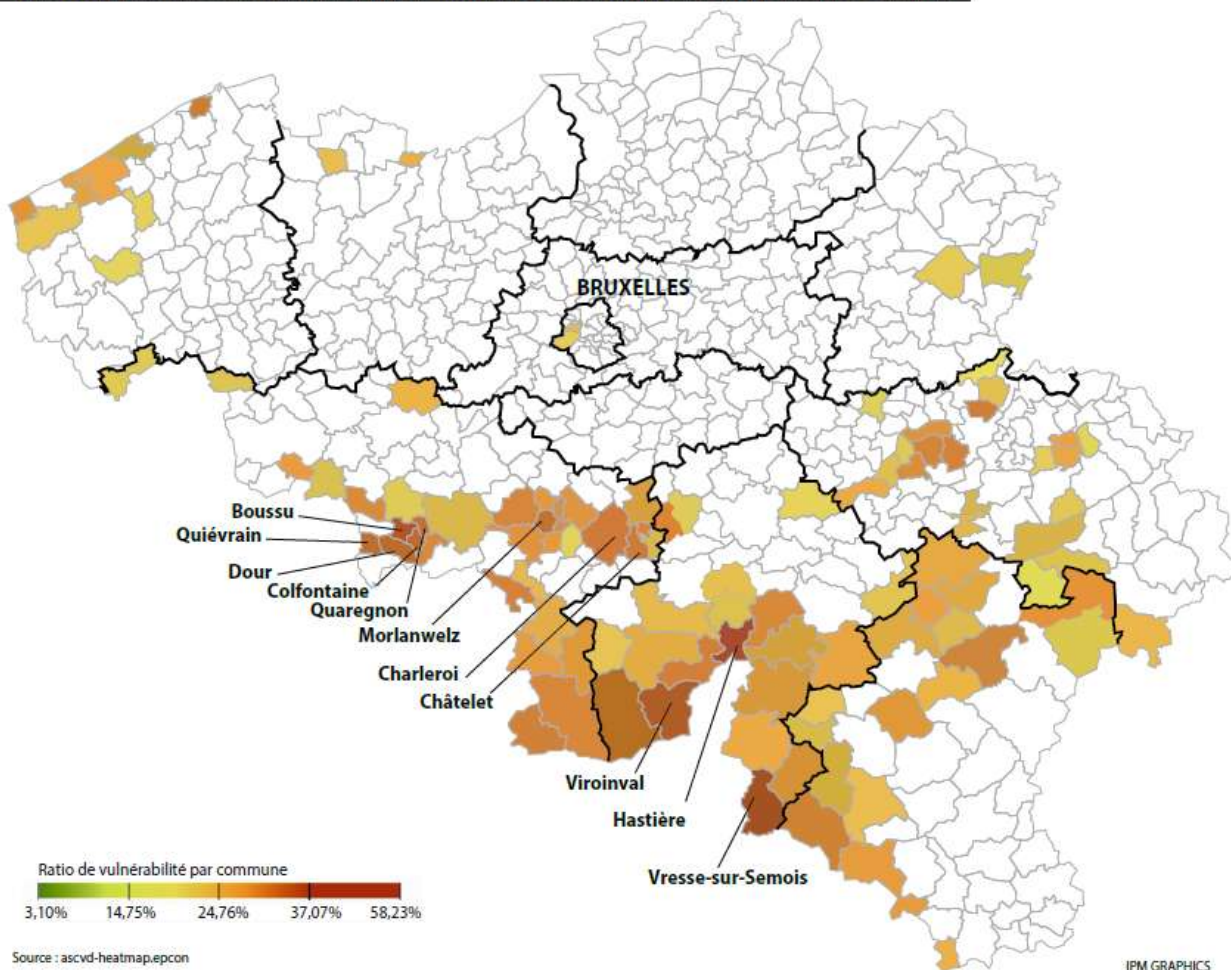
Que la prévalence de certaines maladies soit plus élevée dans les milieux et les régions socialement et économiquement moins favorisés est une réalité bien connue depuis longtemps. Ainsi, une étude de Sciensano, datant de décembre 2025, révélait qu'en 2022, environ 18 % de tous les décès en Belgique, toutes pathologies confondues, étaient dus à des inégalités de bien-être.

Cependant, pouvoir mesurer ces différences par quartier constitue une première, si l'on en croit les initiateurs de l'ASCVD-Heatmap – à savoir la KU Leuven, les Mutualités Libres, Cascador, Epcon et Novartis –, qui n'est autre qu'une carte numérique montrant, au niveau des quartiers, le lien entre la vulnérabilité socio-économique et les maladies cardiovasculaires dues à l'athérosclérose (ASCVD).

## Des inégalités frappantes

Prenant en compte trois types de données, à savoir l'indice de vulnérabilité, l'indice d'utilisation des

## LES COMMUNES QUI PRÉSENTENT LE RATIO DE VULNÉRABILITÉ LE PLUS ÉLEVÉ



soins ainsi que des données administratives et cliniques, la carte numérique a livré ses premiers résultats. Ils montrent, de manière très claire, cartes à l'appui, que les cas d'ASCVD sont 57 % plus fréquents dans les communes les plus vulnérables sur le plan social. On voit ainsi que certaines zones (notamment aux alentours de Liège, Charleroi, Dinant... mais aussi à la côte belge) sont clairement plus vulnérables.

Parallèlement, les habitants de ces quartiers ont nettement moins recours aux soins de première ligne (32 %) et considérablement plus aux soins spécialisés de deuxième ligne (+ 40 %) que les habitants des communes les moins vulnérables. *“Cela signifie que de nombreuses personnes vivant dans des quartiers défavorisés, malgré une charge de morbidité plus élevée, n'accèdent aux soins qu'à un stade avancé, alors qu'une intervention précoce conduit justement à de meilleurs résultats en matière de santé”*, commente Caroline Van Cauwelaert, CEO d'Epcon, la start-up qui a permis de récolter ces données avec l'aide de l'IA.

Ce nouvel outil vise à *“permettre la*

*mise en place d'une collaboration ciblée entre les décideurs politiques et les professionnels de santé locaux, afin de mieux coordonner les interventions et de sauver davantage de vies, tout en permettant un suivi précis de l'impact dans le temps”*, expliquent les initiateurs du projet. Lequel s'inscrit pleinement dans le cadre du plan national de lutte contre les maladies cardiovasculaires annoncé par le ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), qui mise sur une prévention renforcée, une politique de santé davantage fondée sur les données et une réduction des inégalités.

**Pour les professionnels et politiques**

*“Ces informations locales et détaillées permettent d'exploiter les données de santé pour élaborer des politiques de santé – dont des campagnes de prévention – mieux ciblées. Ainsi, les soins et la prévention peuvent être*

À cet impact lié à la santé, il faut ajouter le coût économique de l'ASCVD, estimé dans notre pays à 5 milliards d'euros par an, soit près de 6 933 euros par patient.

*mieux adaptés aux différentes populations, au lieu d'adopter une approche uniforme pour tous, et il est possible d'intervenir plus rapidement là où les besoins sont les plus importants. Pour les professionnels de santé, cela signifie qu'ils peuvent identifier plus rapidement les régions présentant un risque accru d'ASCVD et les populations difficiles à atteindre”*.

**Un coût économique**

Quand on sait que les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de plus d'un décès sur cinq en Belgique – un mort toutes les 20 minutes –, dont bon nombre pourraient être évités, et que cette charge de morbidité pèse beaucoup plus lourdement sur les personnes en situation de vulnérabilité sociale, on réalise l'intérêt de ce projet, qui pourrait s'élargir au diabète.

Et cela, d'autant plus que les chiffres sont impressionnants. En Belgique, on estime à 750 000 le nombre de personnes atteintes d'une mala-

die cardiovasculaire due à l'athérosclérose, ce qui représente 80 à 85 % de l'ensemble des maladies cardiovasculaires. *“Ce chiffre ne reflète toutefois que les patients diagnostiqués ; le nombre réel est probablement bien plus élevé”*, soulignent les porteurs du projet.

*“En stroke unit, nous voyons encore trop souvent arriver des patients dont l'athérosclérose a progressé silencieusement pendant des années avant de se révéler brutalement par un AVC, un infarctus ou une autre catastrophe vasculaire, complète le Dr Noémie Ligoit, neurologue et directrice de la Clinique Neurovasculaire à l'Hôpital Erasme (HUB/ULB). Les conséquences sont souvent lourdes : handicap durable, perte d'autonomie, altération profonde de la qualité de vie ou décès prématuré. Pourtant, une grande partie de ces événements pourrait être évitée grâce à une meilleure prévention et un dépistage plus précoce des facteurs de risque cardiovasculaire, que sont le tabagisme, le surpoids, l'hypertension artérielle et de tenir compte des taux élevés de 'mauvais' cholestérol (LDL-C et Lp (a))”*.

Laurence Dardenne

# La suppression de la première année différenciée suscite des craintes

---

■ Cette année différenciée accueillait les élèves ayant raté leur CEB.

---

Ce mardi, après huit heures de débats, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé la réforme de la première secondaire dans le cadre du tronc commun. Le décret a été approuvé par les députés de la majorité MR-Engagés, tandis que l'ensemble de l'opposition a voté contre.

Outre une nouvelle organisation des périodes de cours pour renforcer les apprentissages de base, le texte entend aussi soutenir les élèves présentant des difficultés d'apprentissage. 220 équivalents temps plein (ETP) en primaire et 140 ETP en première secondaire seront ainsi mobilisés.

La suppression de la première année différenciée – l'année qui accueillait

*“C’est comme faire jouer un footballeur amateur à la Champions League.”*

**Patrick Dekelver**  
Président de deux Pouvoirs organisateurs

les élèves ayant raté leur CEB – a aussi été actée, mais l'intégralité des budgets (24,5 millions d'euros ou 10 000 périodes professeurs) sera récupérée pour assurer un encadrement renforcé, promet la ministre Glatigny. “Le but de la réforme n’est donc pas de faire des économies mais de réallouer les moyens au bénéfice des élèves les plus en difficultés”, ajoute-t-elle. Chaque élève pourra aussi bénéficier de deux périodes d'accompagnement de “transition entre le primaire et le secondaire”.

Pour Patrick Dekelver, président de deux Pouvoirs organisateurs (PO), à Bruxelles et dans le Brabant wallon, la suppression de la première année différenciée a tout d'une mauvaise idée. “Mettre dans une même classe un élève qui a fait 80 ou 90 % au CEB et un élève qui a fait 30 ou 35 %, c’est un leurre, c’est inefficace”, assure-t-il. Jusqu'alors, les élèves qui arrivaient en première différenciée après avoir obtenu un score insuffisant au CEB en ressortaient avec de très bons résultats, souligne

Patrick Dekelver. “Ces élèves vont être complètement noyés par rapport à ce qu'on va leur demander. C'est comme faire jouer un footballeur amateur à la Champions League.”

## De nombreuses craintes

L'ancien directeur et président de PO craint notamment que ce changement provoque le décrochage scolaire d'élèves qui bénéficiaient jusqu'ici d'un encadrement dans un petit groupe, avec des professeurs adaptés à leur profil. “Ces élèves-là vont essayer de s'accrocher puis, à un certain moment, ils vont décrocher. Certains élèves en décrochage commenceront alors à perturber le cours et il y aura des problèmes de gestion de groupe”, déplore Patrick Dekelver. “Et ce ne sont pas les deux petites heures de remédiation qui vont changer quelque chose”, ajoute-t-il. “Ces élèves-là ont bien besoin de plus que deux périodes. Certains ne savent pas lire et comprendre un texte basique. D'autres viennent de l'étranger et ne savent pas

*performer au CEB à cause d'un manque de connaissance du français alors qu'ils ont les compétences nécessaires."*

Patrick Dekelver redoute également que la suppression de la première différenciée engendre une perte de confiance chez les élèves n'ayant pas leur CEB. *"S'il est dans une classe où tous les apprentissages sont bien au-dessus de ses possibilités, l'élève va abandonner et il risquera d'être discriminé"*, prédit-il.

#### **Un timing serré**

Outre ces aspects, les motivations derrière cette suppression – conforme à la voie tracée par le Pacte d'excellence – posent aussi question, souligne Patrick Dekelver. *"Au départ, on avait dit que c'était pour des mesures budgétaires. Évidemment, mettre une dizaine d'élèves au maximum dans une classe avec une pédagogie bien adaptée, ça coûte cher. Mais finalement, ce n'est pas une mesure d'économie puisque les moyens qui étaient liés au différencié seront réinjectés dans le tronc commun"*, relève-t-il.

Quoi qu'il en soit, les directions auront-elles le temps de tout organiser d'ici à la rentrée, fin août? *"Quand j'étais directeur, je peux vous dire qu'au mois de mai, pratiquement toutes les classes étaient décidées et qu'on pouvait déjà donner un projet au professeur pour l'année suivante. Ici, ce n'est pas le cas"*, affirme Patrick Dekelver.

Autre texte important, le décret-programme doit quant à lui encore être voté au parlement de la FWB. Initialement prévu ce mercredi, il a finalement été reporté à début juin.

**Caroline Vandenaabeele**

# La majorité en province de Hainaut va-t-elle basculer ?

■ MR et Engagés, très énervés par le PS, se rencontrent vendredi pour en discuter.

La majorité au sein de la province de Hainaut mise en place au lendemain des élections provinciales d'octobre 2024 est composée du PS, des Engagés et du MR. Celle-ci pourrait-elle voler en éclat dans les jours qui viennent ? Le MR a en tout cas organisé une réunion avec Les Engagés, vendredi matin, afin d'évoquer cette possibilité.

La cause ? La mise au vote, mardi au sein du Conseil provincial par le partenaire socialiste, d'un recours contre le décret-programme du gouvernement wallon. Ce décret comprend une disposition visant les provinces, à savoir la réorientation du fonds des provinces vers le financement des zones de secours.

Le PS ayant fait réaliser une étude juridique qui dit que cette mesure est "anticonstitutionnelle", il a souhaité valider ce recours au sein du collège où les deux autres ont rejeté la demande. C'est donc vers le Conseil provincial que les socialistes se sont tournés. Et il s'en est fallu de peu pour qu'il ait gain de cause, puisque le MR et Les Engagés ont rejeté le texte par 26 voix contre 25. Il a même fallu faire venir des conseillers provinciaux libéraux très souvent

absents pour s'assurer du rejet. L'épisode aura laissé des traces. La manœuvre du PS vue comme une trahison par les deux autres va-t-elle provoquer le renvoi des socialistes dans l'opposition ?

"Ce n'est pas le moment"

Du côté des Engagés, le président du Collège provincial, David Lavaux, reste très prudent. "J'irai à cette réunion demain matin, mais pour moi, une telle question n'est pas à l'ordre du jour, même si on peut discuter de tout." Il explique encore que "ce n'est pas le moment, selon moi, de faire ce genre de chose. Il est nécessaire que certains retombent un peu, même si l'attitude du PS pose problème".

Si les choses devaient aller dans ce sens, MR et Engagés se retrouveraient avec 29 conseillers provinciaux sur 56, soit avec une majorité qui tient à une voix. Néanmoins, si le PS devait être renvoyé dans l'opposition, leurs deux

postes de députés provinciaux devraient être redistribués entre le MR et Les Engagés. De quoi nourrir des ambitions ?

Du côté du PS, le député provincial Éric Massin n'était pas au courant de la tenue d'une réunion vendredi matin. "S'ils veulent faire ça, ils ont le nombre pour le faire, mais de notre côté, nous avons fait ce que nous avons annoncé."

Au MR, tant Aurore Goossens, la députée provinciale MR, que du côté de son président de parti, c'était silence radio.

Stéphane Tassin

La cause ? La mise au vote, mardi au sein du Conseil provincial par le PS, d'un recours contre le décret-programme du gouvernement.



# Soignies : 3 mois de retard pour les travaux du Modern Hôtel

par Léna Gheys

Publié le 28 Mai 2026 à 16:15 'A'

---

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-3-mois-de-retard-pour-les-travaux-du-modern-hotel/28871>